

Villecresnes



CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2015

**MAIRIE
DE VILLECRESNES**
Place Charles de Gaulle
94440 Villecresnes

DELIBERATION N° 2015-03

**PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES
EFFECTIFS SUITE A LA REORGANISATION DE LA DIRECTION DES
SERVICES TECHNIQUES**

Présents :

M. Gérard GUILLE, Mme Jeannine MAILLET, M. Christian FOSSEYEU, Mme Marie-Renée AUROUSSEAU, M. Valère VILLA, Mme Isabelle LAFON, M. Jacques LOCHON, Mme Françoise VILLA, Mme Marysa VOLANTE, M. Patrick GIVON, Mme Véronique DRIOT-ARGENTIN, Mrs André ARDIOT, Daniel SCHREIBER, Mme Monique MONTEBAULT, M. Marc LECOMTE, Mme Karina BUYSE, M. Michel PINJON, Mme Marie-Laure HIRON, M. Gilles GUILLAUME, Mme Denise DAVID M. Didier FABRE, Mme Sylvie ZANOUNE, M. René-Jean CULLIER DE LABADIE, Mme Anne-Marie MARTINS, M. Didier GIARD

Absents représentés :

*Madame Catherine CASIER représentée par Monsieur Christian FOSSEYEU,
Monsieur Thierry DEBARRY représenté par Monsieur Jacques LOCHON,
Madame Martine BILLET représentée par Madame Jeannine MAILLET,
Madame Annie-France VIDON représentée par Monsieur René-Jean CULLIER DE LABADIE.*

Monsieur Jacques LOCHON a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Le Conseil municipal;

Vu le Code général des collectivités territoriales;

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 qui stipule que les emplois de chaque collectivité ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de ces mêmes collectivités ou établissements ;

Vu le décret n° 90-126 du 9 février 1990 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux;

Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux;

Considérant la strate de la commune, il convient de supprimer le poste de Directeur Adjoint des Services Techniques et de requalifier le poste de Directeur des Services Techniques au grade de Technicien principal de 1^{ère} classe;

Considérant les besoins de la commune et la nécessité de respecter et mettre en œuvre la réglementation liée à la sécurité, à l'hygiène et aux conditions de travail, il convient de créer un poste de chargé de missions placé auprès de la Direction générale des services au grade d'ingénieur principal;

Vu l'avis favorable à l'unanimité du comité technique consulté le 12 février 2015;

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré;

PAR 23 VOIX POUR ET 6 CONTRE

Article 1 : Décide de la modification du tableau des effectifs comme suit :

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES					
EMPLOI	GRADE(S) ASSOCIE(S)	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Directeur adjoint des services techniques	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	B	1	0	TC
Directeur des services techniques	Ingénieur principal	A	1	0	TC
Directeur des services techniques	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	B	0	1	TC
Chargé de mission	Ingénieur principal	A	0	1	TC

Article 2 : Précise que la rémunération sera celle afférente aux grades précisés à l'article 1.

Article 3 : Précise que les crédits nécessaires ont été prévus dans le budget de l'exercice 2015.

Article 4 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne et à Madame le Trésorier principal de Chennevières-sur-Marne.

Fait et délibéré en séance le ,
Pour copie conforme
Le Maire,
Gérard GUILLE

